



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret

Info-REPRISE

Lettre d'information sur la reprise d'entreprise artisanale

Cette lettre dédiée aux futurs repreneurs apporte toujours plus d'informations...
Retrouvez également «Info-reprise» sur notre site web !

ZOOM SUR...

LES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

La loi du 11 février 2005 prévoit l'accessibilité à tous les établissements recevant du public (ERP), dont les personnes à mobilité réduite. Initialement, 2015 était la date de mise en conformité. Or, un tiers des TPE n'avait pas encore planifié la mise aux normes au premier trimestre de cette année. Devant l'ampleur des travaux et pour éviter des sanctions pénales en cas de non respect, un délai supplémentaire a été accordé. Les ERP artisanales peuvent désormais poursuivre ou débiter les travaux d'accessibilité après cette date en réalisant un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée).



Entretien avec
Amélie LIVINAL,
Chargée de développement
environnement à la CMA.

Amélie LIVINAL, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste un Ad'AP ?

Il s'agit d'un document de programmation qui engage, tout propriétaire ou gestionnaire d'un ERP non accessible au 1^{er} janvier 2015,

à la réalisation de travaux dans un délai de trois ans. L'artisan devra déposer son Ad'AP, auprès de sa mairie, **avant le 27 septembre 2015**.

L'Ad'AP est intégré à la demande d'autorisation de travaux ou de permis de construire. Le document comprend le descriptif du bâtiment, le phasage des travaux sur chacune des années et les moyens financiers mobilisés.

Quatre mois après le dépôt du dossier et sans réponse négative de l'administration, l'Ad'AP est supposé validé. Dans le cas inverse, un délai est octroyé pour proposer un nouveau dossier. En fin d'Ad'AP, une attestation d'achèvement des travaux devra être transmise à la mairie et à la préfecture du département.

Existe-t-il des dérogations ?

Il n'en n'existe aucune pour les constructions nouvelles.

Seuls les établissements existants peuvent bénéficier, dans des cas très particuliers, d'une dérogation : disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences sur la viabilité et le fonctionnement de l'établissement, impossibilités techniques et préservation du patrimoine architectural.

Quel est l'accompagnement proposé par la CMA du Loiret ?

Avant de monter un dossier, il est préférable de procéder à un état des lieux pour connaître le niveau d'accessibilité de l'établissement.

Souvent, les artisans ne savent pas s'ils sont conformes ou non. Ils ont tendance à surévaluer les travaux et leurs coûts, alors qu'une mise aux normes passe parfois par des aménagements simples. Au-delà de l'information sur les obligations, les chargés de développement économique de notre CMA interviennent à la demande des artisans et proposent de réaliser des pré-diagnostic accessibilité. Ces pré-diagnostic, effectués sur site, permettent de définir les aménagements nécessaires pour mettre l'établissement en conformité avec les obligations d'accessibilité. Les possibilités de dérogations peuvent également être détectées durant le rendez-vous.

Un compte-rendu illustré de photographies est ensuite adressé à l'entreprise qui pourra l'utiliser pour l'élaboration de son dossier Ad'AP.

Propos recueillis par Marylène LEBOUCCQ
chargée de développement économique

>> + d'infos : Amélie LIVINAL
02 38 65 40 16 | a.livinal@cma-loiret.fr



Opération réalisée avec le soutien financier du Conseil régional du Centre-Val de Loire, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014-2020, de l'Etat et du Conseil départemental du Loiret.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIRET
28 rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249 - 45012 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 68 08 68 - Fax 02 38 54 66 76 - www.cm-45.fr



Votre CMA vous informe !



> Le prêt croissance d'Initiative Loiret

Initiative Loiret propose un prêt personnel sans intérêt, ni garantie aux dirigeants d'entreprises immatriculées dans le département du Loiret ayant un projet de développement : augmentation significative du chiffre d'affaires, création d'emploi, investissement...

Le montant du prêt ne pourra être inférieur à 5 000 € sans dépasser 30 000 €. L'entreprise devra présenter deux bilans comptables, obtenir un concours bancaire, être accompagnée par un expert-comptable qui émettra un avis favorable et motivé sur la faisabilité du projet, et être à jour de ses obligations fiscales et sociales. La demande du prêt croissance devra être réalisée avant la mise en œuvre du projet de développement. Le dirigeant de l'entreprise présentera ensuite son projet devant le comité d'agrément.

>> + d'infos : Initiative Loiret
02 38 77 89 11 | contact@initiative-loiret.fr

> « Se former à la fonction de chef d'entreprise » : de l'idée au projet

Ce stage « se former à la fonction de créateur-repreneur d'entreprise » permet de formaliser son projet d'entrepreneuriat. Durant deux mois, des formateurs encadrent, en permanence, le porteur de projet et lui apportent les connaissances théoriques nécessaires pour la constitution de son business plan. Du temps est également réservé aux démarches extérieures et permet au futur créateur de contacter les partenaires indispensables à l'activité de l'entreprise (banquiers, assureurs, experts-comptables, fournisseurs,...) et d'être ainsi directement confronté à l'environnement entrepreneurial.

Une rémunération durant le stage est possible, sous certaines conditions.

La prochaine session se déroulera du **15 octobre au 3 décembre 2015**.

Cette action est co-financée par le Conseil régional du Centre-Val de Loire et par l'Union Européenne « L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen » (FSE).



>> + d'infos :
Institut des Métiers et de l'Artisanat Séverine DOKOSSI
au 02 38 42 12 75
ou s.dokossi@cma-loiret.fr

A vos agendas !

STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION

ORLÉANS

- > 14 au 18 septembre
- > 28 septembre au 2 octobre

MONTARGIS

- > 5 au 9 octobre

MATINÉE DE LA CRÉATION-REPRISE

ORLÉANS

- > 21 septembre
- > 5 & 19 octobre

MONTARGIS

- > 18 septembre
- > 2, 16 & 30 octobre

+ d'infos : Pôle accueil

02 38 68 08 68 ou accueil@cma-loiret.fr

SALON DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

> 15 octobre 2015

Salle Montission à St-Jean-le-Blanc
www.reseaucreation45.com

Vous envisagez de reprendre une entreprise !

Nos conseillers vous reçoivent sur rendez-vous, contactez-les...

>> Montargis-Gien

Patrick RABIN - ☎ 02 38 98 88 99 - p.rabin@cma-loiret.fr

>> Orléans-Pithiviers

Activités alimentaires :

Stéphane CADEAU - ☎ 02 38 62 99 93 - s.cadeau@cma-loiret.fr

Autres activités :

Marylène LÉBOUCQ - ☎ 02 38 62 99 90 - m.leboucq@cma-loiret.fr

> ANNONCES D'ENTREPRISES À VENDRE

Vous recherchez une entreprise à reprendre, n'hésitez pas à consulter nos annonces sur les sites :

- >> www.transartisanat.com
- >> www.bnoa.net
- >> www.1001-opportunities.fr